

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE**

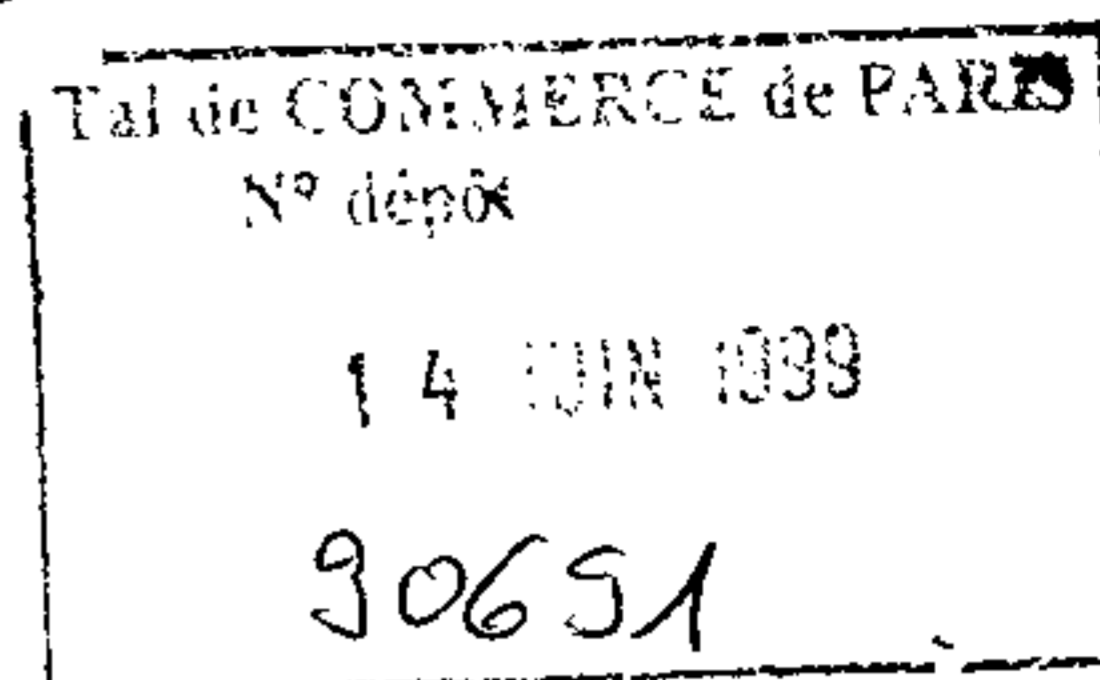
**COFIGEX**

793967

Société Anonyme au capital de 250.020 Francs

Siège Social : 64, rue La Boétie

75008 - PARIS



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 4 JANVIER 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,  
A l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ce même jour,

Les administrateurs de la société COFIGEX se sont réunis dans les locaux du siège social, 64,  
rue La Boétie 75008 PARIS.

**Sont présents et ont émargé le registre de présence :**

- Monsieur LE BARS Jean-Francis
- Monsieur CHAMBAUD Eric
- Monsieur PARIGI Olivier

La séance est présidée par Monsieur Jean-Francis LE BARS, Monsieur Eric CHAMBAUD est désigné comme secrétaire de la séance.

Le Président de séance précise que le conseil, réunissant la présence effective de plus de la moitié des administrateurs, peut valablement délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Francis LE BARS porte alors à la connaissance du Conseil qu'il a pris la décision de démissionner pour convenance personnelle de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Constatant qu'il y a lieu d'élire séance tenante un nouveau Président, le Président de séance demande s'il y a des administrateurs candidats à ces fonctions.

Monsieur Eric CHAMBAUD déclare être candidat.

Profil de 3 administrateurs

EC

## Nomination d'un Président Directeur Général

Le Conseil décide de nommer à l'unanimité Monsieur Eric CHAMBAUD, qui assure actuellement les fonctions de Directeur Général, en qualité de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour pour la durée de ses fonctions d'Administrateur.

Monsieur Eric CHAMBAUD accepte ces fonctions de Président du Conseil d'Administration et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner.

Le Conseil confirme à Monsieur Eric CHAMBAUD les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le Président aura droit en outre, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements.

## Nomination d'un Directeur Général

Monsieur Eric CHAMBAUD fait connaître au conseil qu'il lui paraît souhaitable qu'un Directeur Général lui soit adjoint pour l'assister dans ses fonctions et il propose au conseil Monsieur Jean-Francis LE BARS.

Accédant à cette demande, le conseil nomme Monsieur Jean-Francis LE BARS, Directeur Général de la société à compter de ce jour pour la durée de ses fonctions d'Administrateur.

Sur la proposition du Président, le conseil d'administration délègue à Monsieur Jean-Francis LE BARS les pouvoirs, qu'il exercera concurremment avec le Président et sous sa responsabilité et dans les mêmes limites que celui-ci.

## Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*

**Jean-Francis LE BARS**

*Bon pour acceptation des fonctions de Président Directeur Général*

**Eric CHAMBAUD**

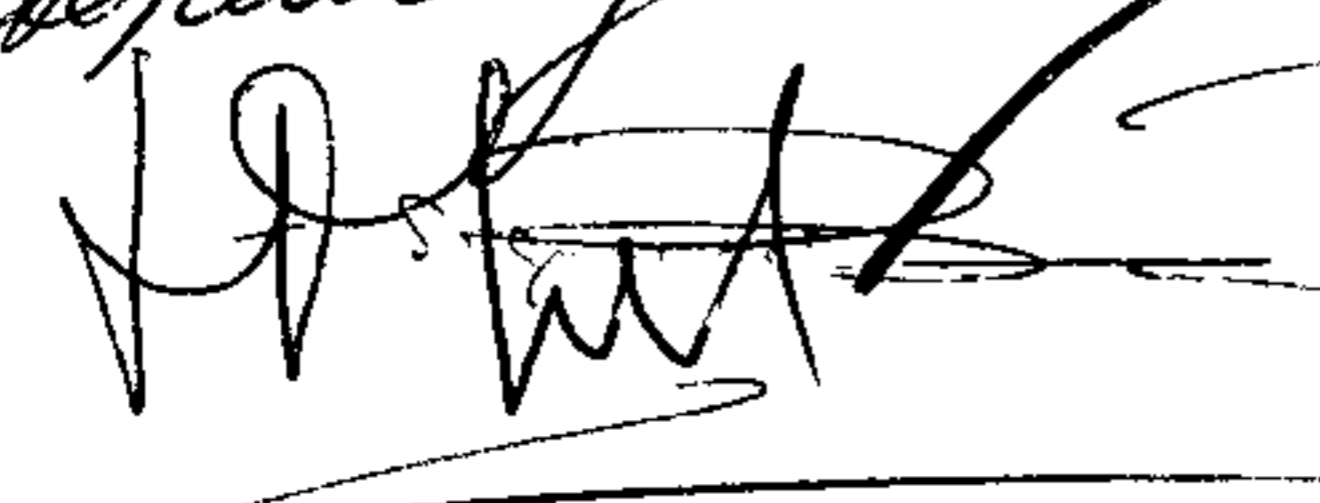
**Olivier PARIGI**

*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*

*Bon pour acceptation des fonctions de PDG*



*Signature*



*Signature*

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE**

**COFIGEX**

Société Anonyme au capital de 250.020 Francs

Siège Social : 64, rue La Boétie

75008 - PARIS

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 4 JANVIER 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf  
Le quatre janvier  
à dix-huit heures

les actionnaires de la Société COFIGEX, Société Anonyme au capital de 250.020 Francs, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, 64, rue La Boétie - 75008 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'Administration en date du 22 décembre 1998.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Francis LE BARS, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric CHAMBAUD et Madame Catherine LE BARS sont appelés en qualité de scrutateurs. Madame Sylvie DRENO est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'avis de convocation des Actionnaires et du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 30 Septembre 1998 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe,



- le rapport du Conseil d'administration,
- les rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président déclare que tous les documents énumérés à l'article 135 du décret du 23 Mars 1967 ainsi que les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au Siège Social, depuis le jour de la convocation :

- Le projet des résolutions,
- l'inventaire et les comptes annuels,
- les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- le tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices,
- la liste des Actionnaires.
- la liste des Administrateurs.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur le bilan et les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 1998,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- Approbation du bilan et des comptes. Quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- Affectation des résultats,
- Décisions à prendre, en conformité de l'article 103 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Démission de deux administrateurs,
- Nomination d'un administrateur en remplacement,
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes. Il déclare ensuite la discussion générale ouverte. Diverses observations sont échangées entre le Président et les Actionnaires et, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix successivement les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice 1997 / 1998 et sur les comptes dudit exercice,
- et la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 Septembre 1998, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1997/1998.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 554.460,44 Francs, comme suit :

- Au compte « dividendes à payer » .....	554.460,44 francs
- Auquel s'ajoute le report à nouveau .....	316.896,64 francs
	<hr/>
formant un bénéfice distribuable de .....	871.357,08 francs
- A titre de dividende aux actionnaires .....	833 400,00 francs
Soit 600 francs pour chacune des 1 389 actions composant le Capital social, ouvrant droit à un avoir fiscal de 300 francs	
<b>- le solde au compte report à nouveau .....</b>	<b>37.957,08 francs</b>

L'assemblée reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**



EC

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant sur le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées par les articles 101 à 103 de la Loi du 24 juillet 1966 prend acte de ses conclusions et approuve en tant que de besoin ce rapport.

**Cette résolution est adoptée par tous les actionnaires autres que ceux concernés par lesdites conventions.**

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Catherine LE BARS et de Monsieur Stéphane BILLARD de leurs fonctions d'administrateurs, et décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Olivier PARIGI  
Né le 06 mars 1963 à LES SABLES D'OLONNE  
De nationalité française  
Demeurant 43, allée de Brem 85100 CHATEAU D'OLONNE

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 30 septembre 2001.



Monsieur Olivier PARIGI a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévus par la loi.

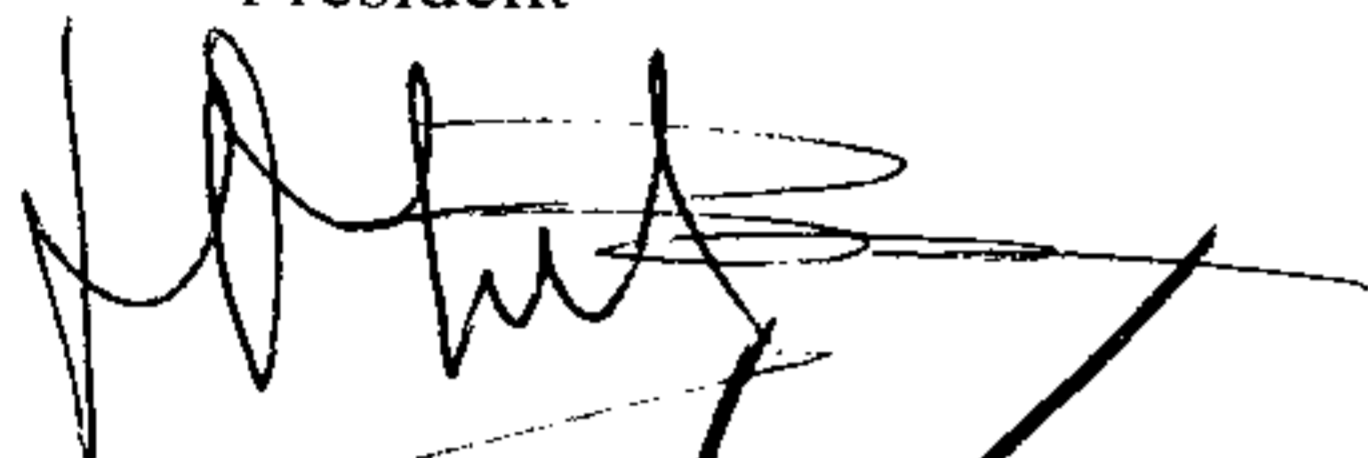
**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

EC →  

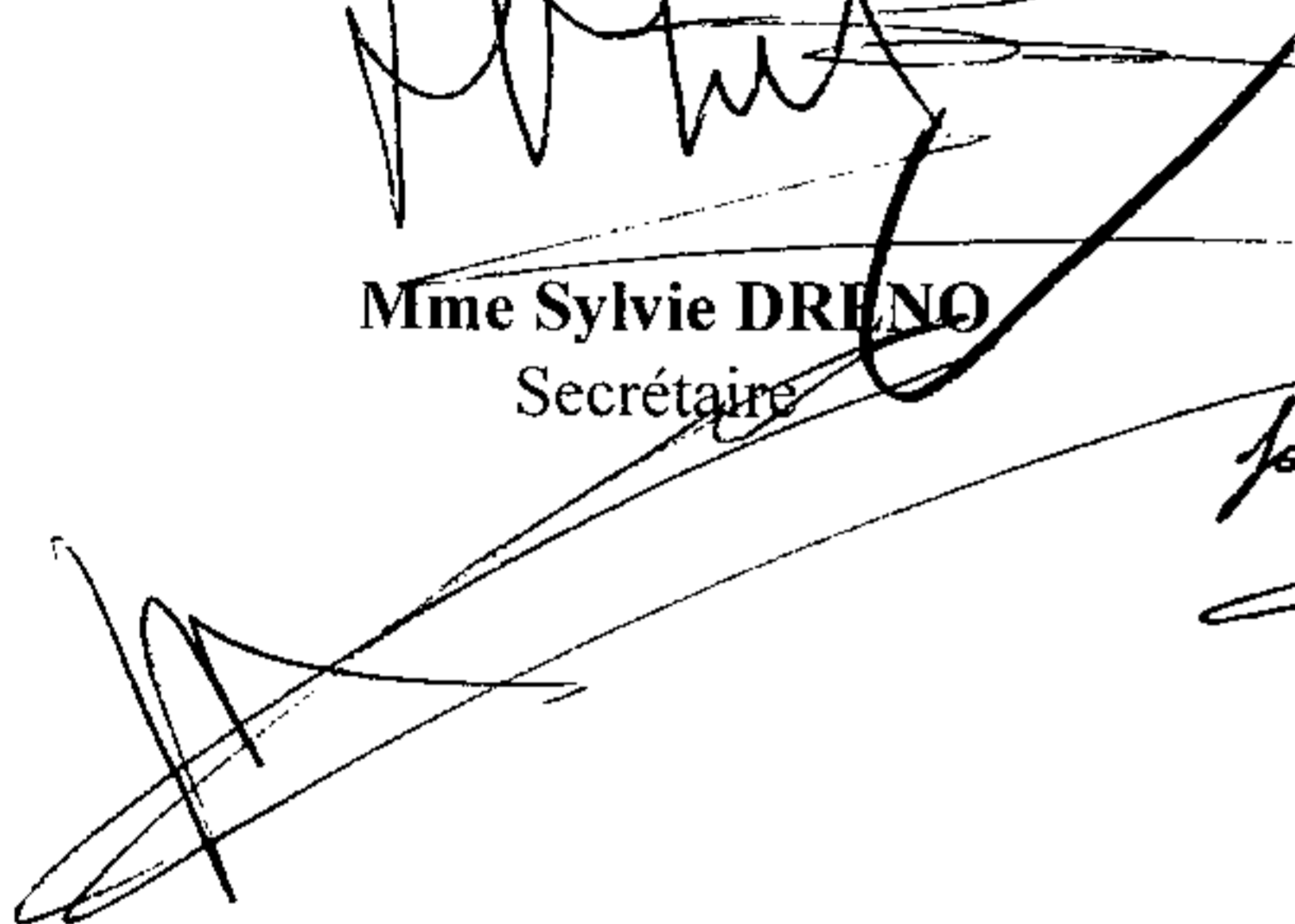
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

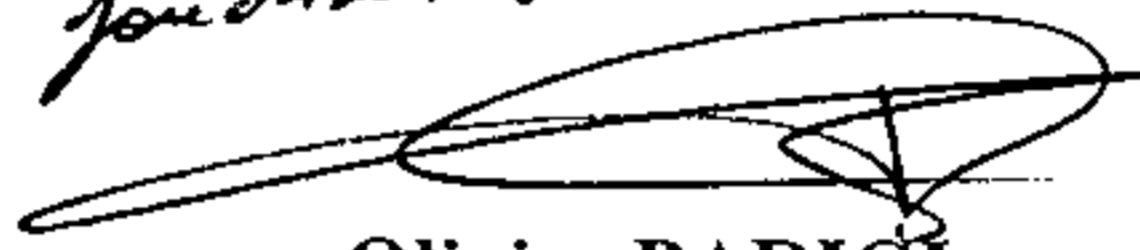
**M. LE BARS**  
Président



**Mme Sylvie DRENO**  
Secrétaire

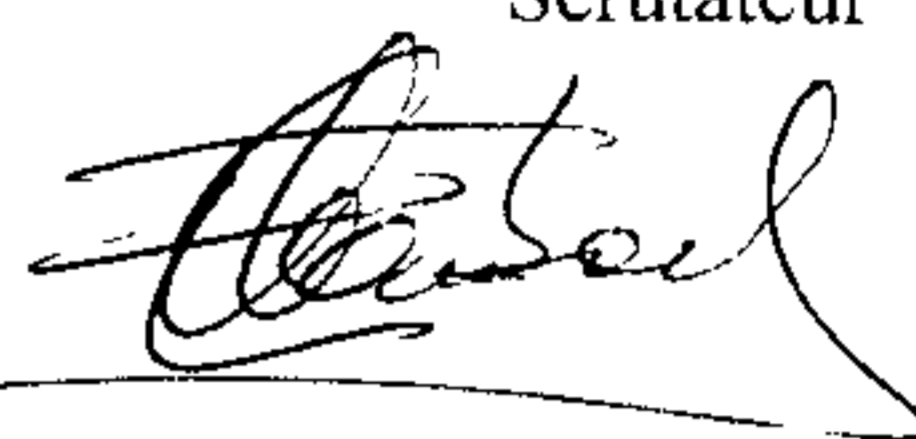


*Bon pour acceptation des  
fonctions d'administrateur*



**Olivier PARIGI**  
Nouvel administrateur

**M. CHAMBAUD**  
Scrutateur



**Mme LE BARS**  
Scrutateur

